

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC****DCM N° 2024/051**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt et un août 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés :

Alain LUTZ a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, David SUC a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, CASSOUX Damien a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	5
Nombre d'absents :	0

**Objet : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 juin 2024.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2024,
- ✚ Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

